



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tél: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 60 paragraphe 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que

Suivant décision 105892 en date du 10 juillet 2023, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a accordé une autorisation pour le renforcement d'un talus avec des pierres cyclopéennes naturelles sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de l'autorisation à la maison communale pendant le délai de 03 mois.

Reisdorf, le 13 juillet 2023

Le Bourgmestre

Le Secrétaire